Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 056-215600925-20260618-DEL_46_2026-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°46 – 2026

Date de convocation :
11 juin 2026

Nombre de conseillers :

En exercice :	*15*
Présents :	*14*
Absente :	*1*

L'an deux mil vingt-six, le jeudi dix-huit juin à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Laëtitia BRIZOUAL, M. Christophe LE TUTOUR, Mme Marie-Thérèse EVEN, M. Joseph LE GUENIC, M. Thierry JEHANNO, M. Michel GAINCHE, M. Eric POSSEME, Mme Christelle GAULARD, Mme Lydia LE CLERE, Mme Véronique NICOLEAU-FRANCHETEAU, M. Jonathan LE PRIELLEC, Mme Typhen GROSEIL, Mme Laura CANTRELLE, M. Thomas HARNOIS

ÉTAIT ABSENTE :
Mme Florine CORRE

M. Eric POSSÉMÉ a été désigné secrétaire de séance.

OBJET :
Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

****

Madame la maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le départ en retraite de M. Yannick JEGONDAY au 1er mars 2026 ;

CONSIDERANT le recrutement de M. Stéphane LE GOFF, adjoint technique principale de 1ère classe en qualité d'agent technique ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DE CREER** le poste d'adjoint technique principale de 1ère classe à temps complet pour exercer les fonctions d'agent technique,
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs,
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tous les documents inhérents à ce dossier.

Pour extrait conforme
La Maire
Laëtitia BRIZOUAL

MAIRIE DE KERFOURN (Morbihan)